

Compte Rendu - CAP SPP CAT C du 3 juin 2016

*Présents pour la CGT : DEMARTELAERE.F / CARLUCCI.A / MENET.J / SIX.P / DE VEYLDER.Q /
PUCHOIS.P / FASQUEL.Y*

Présents pour l'administration : Président de la CAP Mr HOUSSIN + 2 élus / DDSIS adjoint et les RH

Après avoir voté et débattu sur les dossiers individuels, voici le compte rendu, grade par grade.

SAPEUR : En réponse à notre demande d'un plan d'embauche de 200 sapeurs-pompiers professionnels issus du concours, l'administration admet ne pas être contre l'embauche de SPP, mais ce qui compte, pour eux, ça n'est pas tant les besoins en homme, mais les moyens pour les financer. A notre avis, il pourrait s'agir d'une poignée d'hommes et sûrement pas de SPP mais bien des emplois précaires.

LISTE DES NOMMABLES CAPORAUX : La liste qui nous a été communiquée pour la CAP n'est pas recevable car elle ne respecte pas le Règlement Intérieur. Elle crée des inégalités de traitement. C'est pourquoi la CGT ainsi que 3 syndicats sur 4 ont votés contre l'établissement de cette liste - un vote évidemment cohérent pour ne pas faire valoir la transgression des règles du RI qui a une incidence sur l'ordre au tableau d'avancement. L'administration a, quant à elle, voté « pour » à l'unanimité faisant en sorte que cette liste est adoptée.

LISTE DES NOMMABLES CAPORAUX CHEFS : Pour les mêmes raisons que pour la liste des Caporaux, la CGT ainsi que tous les syndicats, unanimement cette fois-ci, se sont prononcés « contre ». Cela conforte le vote précédent pour dire « non » à l'établissement d'une liste sans critères objectifs et sans aucune traçabilité. En accord avec l'administration, cette liste doit faire l'objet d'une révision selon des critères qui seront définis au plus vite en concertation avec les organisations syndicales. Les nominations se feront à la prochaine CAP avec un effet rétroactif.

LISTES DES NOMMABLES SERGENTS : La liste présentée n'était pas soumise aux votes de la CAP. C'était une information visant à permettre aux organisations syndicales de vérifier si des agents titulaires de la formation DIV2 n'ont pas été oubliés. N'hésitez pas à vous manifester si tel était le cas – **tableau ci-joint**. Cette liste sera présentée et votée lors de la prochaine CAP. L'administration entrevoit des nominations en fonction des besoins opérationnels. Bien sûr, pas d'informations concrètes, ni sur les critères de classement, ni sur les besoins opérationnels.

CONCLUSION : L'administration crée la division au cœur de la catégorie C. Elle l'a déjà initié ce principe pour les mutations en nommant au compte goutte. Ils pensent ainsi calmer les éventuels mouvements de colère en laissant quelques miettes de nominations avant l'Euro de football.

Pas d'embauche, et des tableaux de nomination au faciès, la CGT ne peut tolérer de telles pratiques et en appel à un soulèvement des consciences de la catégorie C.

Deux solutions :

- 1/ Si les décisionnaires venaient à confirmer leur intention de passer en force leurs critères d'avancement dans le RI qui fera que les agents seront victimes du jugement aléatoire pour leur déroulement de carrière, alors la mobilisation se doit d'être à nouveau à l'ordre du jour, évidemment, de façon conséquente. Nous vous tiendrons informer de la future date de celle-ci.

- 2/ Si les agents ne se mobilisent pas, ce qui veut dire que tout va bien, et donc que l'administration aura tout le loisir d'imposer son « choix »... A bon entendeur...

Adresse postale : 40 avenue Aristide Briand 59150 Wattrelos.

Tel : 06.81.61.19.94 - Contact : sdis59cgt@gmail.com

Site Internet : <http://cgtsdis59.e-monsite.com/>

Facebook : CGT Sdis Nord